

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,  
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

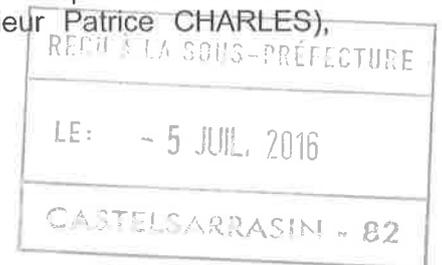
ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,  
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.



15 – 30 Juin 2016

**TRAVAUX DE VOIRIE RURALE : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR RECONDUIRE LE MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE LAFFONT EN VUE DE L'EXECUTION DE LA DEUXIEME ANNEE**

Rapporteur : Mme AJELLO DUGUE.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

**VU** la délibération du 24 avril 2014 fixant le seuil de délégation de signature de Monsieur le Maire,

**VU** le rapport de Jean-Michel HENRYOT proposant de se prononcer sur l'autorisation de signature portant sur la décision de reconduction du marché de travaux de voirie rurale, avec l'entreprise LAFFONT, pour l'exécution de la deuxième année,

**CONSIDERANT** que le pouvoir adjudicateur doit se prononcer par écrit sur la reconduction du marché de travaux de voirie rurale, avec l'entreprise LAFFONT, pour l'exécution de la deuxième année, au moins trois mois avant la fin de la durée de celui-ci,

**CONSIDERANT** que le montant maximum annuel est de 500 000 € H.T.,

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**

**APPROUVE** la décision de reconduire le marché de travaux de voirie rurale, avec l'entreprise LAFFONT, pour l'exécution de la deuxième année.

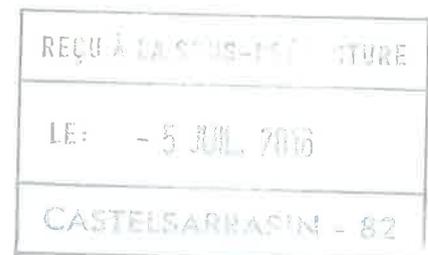
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la reconduction du marché en vue de l'exécution de la deuxième année.

Pour copie conforme  
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :